



D.2019.04.10.8.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

8 - GESTION DU PATRIMOINE**8.3 – Autorisation de signer l'accord cadre M 2018-0280 Assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la gestion du patrimoine RDSU avec la société SETEC IS**

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Lors de son développement et en s'appuyant sur un ensemble de projets structurants, Tisséo Collectivités a peu à peu constitué un patrimoine dans le domaine des infrastructures de communication Ethernet / IP.

Le Réseau de Services Unifiés (RdSU) est une infrastructure de communication Ethernet / IP interconnectant les différents points du réseau de transports en commun ainsi que les partenaires de transport.

Le support de transmission est un réseau numérique qui relie tous les sites du réseau.

Les équipements sont des commutateurs Ethernet connectés en réseau maillé permettant la communication à haute vitesse entre tous les points du réseau.

Cette architecture permet d'assurer les services du réseau actuel et autorise le déploiement de nouveaux services aux usagers, à l'exploitant, ainsi qu'aux organismes responsables des transports en commun.

Le RdSU est capable de véhiculer des flux en temps réel tels que les données, la vidéo et la téléphonie.

Le présent accord cadre a pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la gestion du patrimoine RDSU notamment :

- Etudes de veille et d'avant-projet (dimensionnement, faisabilité, audit...),
- Assistance à la préparation au déploiement de systèmes (création, extension, renouvellement, reconfiguration),
- Assistance à suivi de projets pendant leurs phases de conception, réalisation et réception,
- Accompagnement au changement (méthodologie, organisation).

Le marché fera l'objet d'un accord cadre à bons de commande conclu avec un opérateur économique, en application des dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le montant maximum des commandes est de 400 000 euro(s) HT par an.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année.

L'accord cadre a fait l'objet d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable soumise aux dispositions des articles 26 -2 et 74 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 15 novembre 2018 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 10 décembre 2018 à 12h00.

2 candidats ont remis une candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- ORIA
- SETEC-IS

Après examen des candidatures, il a été décidé de retenir les 2 candidats.

Le dossier de consultation des entreprises a été envoyé aux candidats retenus le 21 décembre 2018.

La date limite de remise des offres a été fixée au 25 janvier 2019 à 12 heures.

2 candidats ont remis une offre dans le délai prévu :

- ORIA
- SETEC-IS

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190412-20190410-8-3D- DE Date de télétransmission : 12/04/2019 Date de réception préfecture : 12/04/2019
--

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 20 mars 2019, attribué l'accord cadre pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la gestion du patrimoine RDSU à la société SETEC IS pour un montant maximum de 1 600 000 €HT, le devis estimatif s'élevant à 255 030,00 €HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

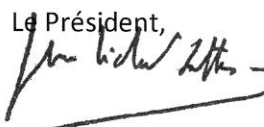
ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président du Tissé Collectivités à signer l'accord cadre M2018-0280 d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la gestion du patrimoine RDSU avec la société SETEC IS pour un montant maximum de 1 600 000 €HT, ainsi que les avenants à l'accord cadre sans incidence financière.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2019 et suivants de Tissé Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES